

Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024
(Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121 du CGCT)

Etaient présents : Didier BOURNAT – Hélène VERNADAT– Karine CHAMPOMMIER - Roger LAMADON
- Dominique PRADEL – Hélène FAUGÈRE – Jean-Patrick CAZAL – Françoise BONNET – Cyrille KLYSA
- Bernard LARVIN

Date de convocation : 09/12/2024

Secrétaire de séance : Dominique PRADEL

➤ **Projet Agrivoltaïque au sol**

En préambule de la réunion, Mme BOURDILLON de la société Energie Team est venue présenter un projet agrivoltaïque privé sur la commune, couplé avec la création d'une activité agricole d'élevage d'ovins. Les terrains en friches agricoles, bien exposés au soleil avec une pente maximum de 20 %, deviennent pertinents pour cette société. Un délai d'environ 4 ans est nécessaire pour que le projet se concrétise par la mise en place des panneaux photovoltaïques.

Le Conseil municipal, n'ayant qu'un avis consultatif, n'émet pas d'opposition au projet sous réserve que la commune ne supporte pas de charges financières en matière de réseaux de sécurité incendie ou autres (2 abstentions).

➤ **Subventions au titre du FIC et de la DETR – Année 2025**

• **Auberge**

M. le Maire rappelle qu'en décembre 2023, l'Aduhme a réalisé une étude pour présenter un projet de rénovation énergétique de l'auberge communale, ce bâtiment étant très énergivore. A titre indicatif, la consommation de fioul et d'électricité représente environ 10 000 euros par an. L'isolation et les menuiseries extérieures effectuées lors de la rénovation de l'auberge en 2004 devenant obsolètes, ne correspondent plus aux normes actuelles et des travaux sont à prévoir.

Le Maire présente donc un document d'accompagnement réalisé par la CAUE pour ce programme de travaux évaluant l'enveloppe budgétaire pour une rénovation complète entre 200 000 et 250 000 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour déposer des dossiers de demande de subventions au titre du Fonds d'Initiatives Communales, de la DETR ainsi qu'auprès de la Région au titre de la réhabilitation et aménagement de l'auberge communale.

• **Voirie communale**

Un dossier de demande d'une subvention au titre du FIC 2025 a été déposé par le SIV de Menat pour la réfection de plusieurs tronçons de voirie communale – Programme 2025.

Pour rappel, le programme de travaux 2024 n'ayant pu être exécuté en raison des intempéries sera réalisé cette année.

➤ **Petit patrimoine bâti – Programme 2025**

Le Conseil municipal décide de poursuivre l'opération d'entretien du petit patrimoine bâti dans le cadre du programme « *Petit Patrimoine Bâti* » initié par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy. L'aménagement de l'espace autour de la croix des Fayes (Montassaut.) a été retenu pour 2025. Le coût des travaux d'un montant de 933 € HT pour la main d'œuvre est pris en charge à hauteur de 50 % par la Communauté de Communes soit une charge résiduelle pour la commune de 466 € auquel il convient de rajouter l'achat de quelques matériaux (sable, ciment...).

➤ **Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025**

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres, autorise le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption des budgets 2025.

➤ **Personnel communal**

• **Financement des garanties de protection sociale complémentaire pour la garantie « Prévoyance – maintien de salaire » en labellisation**

Le Maire rappelle que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Les contours de ce financement sont précisés sur un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 de 7 € mensuels par agent.

Lorsque la commune aura recueilli l'avis du comité social territorial (CST), il sera proposé de participer au financement des contrats et règlements, appartenant à la liste labellisée, auxquels les agents choisiront de souscrire, sous réserve de présentation annuelle d'un document délivré par leur assurance attestant de la labellisation dudit contrat.

Après en avoir débattu, le conseil municipal propose d'accorder, à compter du 01/01/2025 (ou après la date d'avis du CST), aux agents qui auront souscrit un contrat individuel pour le risque « Prévoyance » une participation de 50 % du montant de leur cotisation.

- Demande de Mme BILLAUD Marie-Laure pour une augmentation de son temps de travail

Ce sujet nécessitant une réflexion plus approfondie et notamment une étude des réels besoins de la collectivité, le conseil municipal décide de reporter sa décision à la prochaine séance. Entre temps, il sera procédé aux entretiens professionnels des trois agents.

➤ **Subvention avec la population de Mayotte**

Suite à la sollicitation de l'Association des Maires de France, pour soutenir la population de Mayotte, victime du cyclone CHIDO, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de faire un don de 100 €. Cette somme sera versée à la Croix rouge Française, partenaire de l'opération d'aide aux victimes.

➤ **Syndicat Sioule et Morge – Sécurité incendie**

Le Maire informe l'assemblée municipale que suite à un contrôle concernant la sécurité incendie exercé par la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations) sur les bâtiments agricoles (porcheries) situés à la Côte Chetée et à la Lubièrre, appartenant au GAEC DUBOST, un rapport a été notifié en mairie précisant que si les bornes incendie ne peuvent pas avoir le débit suffisant, les agriculteurs devront prévoir des réserves d'eau.

➤ **Questions diverses**

- Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme

Suite à l'acceptation du conseil municipal de réaliser l'extension de l'éclairage public à La Lubièrre en raison de la construction d'une nouvelle maison (séance du 12/09/2024), 2 solutions ont été proposées par Territoire d'Energie63 : un éclairage solaire ou un éclairage traditionnel. Après discussion, les élus optent pour l'éclairage traditionnel, un peu plus coûteux mais plus fiable.

- Fournitures de voirie

Il est décidé de procéder à un recensement des panneaux de signalisation (routière, directionnels, nom de villages) pour un remplacement ou une remise en état ainsi que des entourages des containers d'ordures ménagères.

- SICTOM (ordures ménagères)

Un changement du planning des horaires de la déchetterie est effectif (voir affichage ou site internet). Un bref résumé de la dernière AG a été réalisé par un des délégués titulaires.

- Syndicat mixte de Sioule et Morge (eau)

Un résumé des dernières décisions prises par le syndicat est présenté par le délégué suppléant :

- Augmentation du tarif de l'eau de 3 %
- Embauche de quatre nouveaux agents
- Emprunt de 700 000 € sera contracté afin d'acheter 8 véhicules électriques et qu'une aide d'un montant de 1 000 € sera proposée pour l'assainissement non collectif.

- Cérémonie des vœux 2025

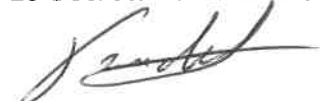
La cérémonie des vœux et de la réception des nouveaux résidents et nouveaux nés est fixée au 18 janvier 2025 à 18h.

- Téléthon 2024

La remise du chèque du Téléthon 2024 se fera début janvier 2025

La séance est levée à 22 H 20

Le Secrétaire de séance



Dominique PRADEL

Le Maire,



Didier BOURNAT

